



Saint-Victor-sur-Rhins
Mars 2019
www.stvictorsurhins.fr
Le savoir vivre

Déjections canines



Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

La commune a installé deux toutounettes : distributeurs de sacs plastiques réservés aux déjections au parc Dugoujard et au parc du Rhins. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 €).

Stationnement



Au cœur du bourg, 3 parkings sont disponibles : place Carnot, place des anciens

combattants, parc Dugoujard.

Il est demandé de ne pas stationner sur la route en double file ou rue d'Amplepuis dans les chicanes goudronnées prévues pour la circulation.

En haut du bourg, au niveau du parking de l'école, durant les heures d'entrée et de sortie scolaire, le nombre de places ne suffit pas pour accueillir toutes les voitures. Le nombre trop important de celles-ci devient dangereux tant au niveau des enfants devant passer entre plusieurs files de voitures, qu'au niveau du passage des secours si besoin est. Nous conseillons donc aux parents de se garer parc Dugoujard ou de venir à pied.

Montée vers l'école



La montée de l'école constitue une zone à risque pour les enfants venant à pied.

Nous demandons aux conducteurs de respecter la signalisation, toutes les zones

en béton désactivées oranges sont à considérer comme des zones prioritaires pour les piétons (panneau « attention piétons »). Il est interdit de stationner sur ces zones et les voitures doivent s'arrêter pour laisser passer les piétons. En cas de non-respect, le conducteur s'expose à un retrait de 6 points.

Afin que les conducteurs réduisent leur vitesse, la mairie a fait poser des ralentisseurs rue du Marnanton. Nous demandons aux conducteurs de faire preuve de civisme car les chiffres le disent : 2 piétons sur 3 sont tués en agglomération.

Cimetière

De nombreuses plaintes ont été déposées en mairie, dénonçant le passage de vélos circulant bruyamment dans les allées du cimetière et aussi des « enfants » courant sur des tombes. Il est essentiel de respecter ce lieu.

Suite à des vents assez violents le mois dernier, nous invitons chaque personne possédant une concession au cimetière de venir la visiter afin de constater d'éventuels dégâts.

Le règlement intérieur du cimetière stipule qu'il n'est pas autorisé de planter en pleine terre des arbres et plantes. Nous vous remercions également de ne pas déposer des fleurs sur des tombes en état d'abandon.

Brûlage des déchets

Il est rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit, par le Règlement Sanitaire Départemental. Ci-joint le guide du tri qui vous informe des déchetteries où les apporter.

Tri sélectif



La mairie soucieuse de la gestion des déchets a décidé de mettre des poubelles de tri sélectif au niveau de lieux souvent occupés par des particuliers :

- à l'étang près des toilettes
- au parc du Rhins.

Les conteneurs sont installés à l'étang et au parc du Rhins, construits par l'agent communal Alain Derigon avec du bois et les plans de montage fournis par la COPLER.

Consommation d'Eau



Afin de préserver les ressources disponibles, la mairie demande aux habitants de la commune de surveiller leur consommation en eau. En effet, même si nous sortons à peine de l'hiver, les précipitations n'ont pas suffi pour remplir les nappes phréatiques.

25% de la consommation d'eau en France relève de la sphère domestique. Que l'on soit soumis ou non à des mesures de restriction, chacun d'entre nous doit, plus que jamais, maîtriser sa consommation d'eau quotidienne grâce à des gestes simples : **privilégier les douches, installer des équipements sanitaires économes en eau, faire fonctionner les appareils de lavage à plein, réutiliser l'eau de pluie...**

Santé

Lettre de la CPAM aux assurés sociaux :



Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé numérique qui conserve, centralise et sécurise toutes les informations de santé d'un patient. Gratuit et confidentiel, il vous permet d'accéder à vos données médicales 24h/24, 7j/7 et de les partager avec les professionnels de santé de votre choix.

Pour plus d'informations : dmp.fr et/ou télécharger la brochure explicative.

ADMR :



Les associations locales ADMR du canton de Saint Symphorien interviennent sur la commune de Saint Victor sur Rhins et

emploient 50 salariés. L'ADMR apporte un soutien de la naissance à la fin de vie.

Il y a 4 grands pôles d'activités :

- Autonomie : accompagnement au quotidien des personnes en perte d'autonomie et leur aidant.
- Domicile : ménage, repassage, petit bricolage, petit jardinage, cuisine.
- Santé : soins à domicile pour tous sous prescription médicale, pris en charge par la sécurité sociale.
- Famille : aide ponctuelle ou quotidienne dans la vie de famille : garde d'enfants, crèches et accueils de loisirs, soutien à la parentalité et protection de l'enfance.

Pour en savoir plus, demander un devis ou obtenir des renseignements sur les aides dont vous pouvez bénéficier, contacter l'association ADMR de Saint Symphorien au 04.77.62.76.59

La MJC en photo



Dans le cadre des partages des connaissances, Aghavni a fait découvrir à de nombreux convives la cuisine arménienne.



Dans le cadre des terres buissonnières, événement culturel à la COPLER, la MJC est intervenue dans les écoles pour remplir 2 mètres de fresque qui fait une longueur totale de 6 mètres. Cette fresque de Carole Chaix sera exposée à Régny le 1^{er} mai, appelée le jardin ambulant.



La MJC a organisé une journée et une soirée jeux. Le centre de loisirs « les P'tites Canailles » a participé activement à la journée.



Fabienne Rhône intervenante pour l'atelier mémoire et le yoga du rire organise un après-midi yoga du rire le 30 mars prochain. De nouveaux ateliers mémoires sont également prévus.

Contact : Chantal Burnichon : 06.38.75.14.72

Le Ski Club



Le ski club organise plusieurs sorties ski durant l'année.



Afin de pouvoir renouveler de façon régulière son matériel, 4 membres du ski club ont organisé une ventes de bugnes, tripes et saucissons.

Le conseil municipal d'enfants



Les enfants du conseil municipal ont mené à bien leurs projets : l'ancienne cabine téléphonique a été aménagée en box livres voyageurs ouvert à tous.

Le bac de récupération de bouchons en plastiques a été construit pour une association au profit du handicap. Il a été installé devant l'école.



La Bibliothèque



Disposant d'environ 2000 livres dans ses collections, la bibliothèque du village est susceptible d'intéresser tant les enfants que les adultes.

La bibliothèque est en lien avec la médiathèque de Neulise, où des échanges s'effectuent une fois par mois.

Il est possible de réserver des livres, auprès des bénévoles. Grâce aux ressources numériques mises en place par la médiathèque départementale de la Loire, toute personne inscrite peut avoir accès en ligne de chez soi à des revues, journaux, code de la route etc.

L'inscription à la bibliothèque de Saint-Victor est gratuite. La bibliothèque est ouverte le mercredi de 15h30 à 17h30 et le samedi de 10h à 12h.

L'équipe de la Bibliothèque est à la recherche de bénévoles pour assurer les permanences.

Veuillez-vous adresser à :

- Gisèle Larue : 04.74.64.24.88
- Anne-Marie Bronchart : 07.85.51.99.00
- Florence Fricaud : 06.63.91.90.43

L'équipe de la bibliothèque propose à tous les artistes peintres du coin de se manifester afin de décorer une partie des murs de la bibliothèque.

Création d'une association : Le collectif Saint-Victorien



Gérard Durillon, 3^{ème} adjoint et chargé des associations a organisé, avec le soutien de Timothée Crionay, plusieurs réunions avec des sociétés du village. Cette association a pour but :

- La mise en commun de tout le matériel
- La collecte de fonds pour investir dans du matériel manquant ou à renouveler.

Pour ce faire, tout particulier réservant du matériel devra s'acquitter de la somme de : 2 € par table et de 0,50 € par banc.

Pour une raison pratique les réservations continueront de se faire en mairie.



Par la suite, cette association proposera du matériel à la location. Les associations souhaitant rejoindre le collectif sont les bienvenues.

Les assemblées générales

Du Club du 3^{ème} Age le 10/01/2019



Le club comprend 53 adhérents et 47 personnes étaient présentes lors de l'AG.

Le nouveau bureau a été élu :

Présidente : Jeannine Gamet

Vice-présidente : Dominique Chartier

Trésorière : Dominique Beatrix

Secrétaire : Christiane Girin

+ Membres actifs :

Marcelle Jacquemet, Néna Lefebvre, Carmen Barnadas, Jean Barnadas.

Le voyage d'une journée aura lieu le mardi 21 mai à la maison J. Colombier en Isère sur le thème « la poire dans tous ses états ». Sans être adhérent, vous pouvez y participer. Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler Dominique Beatrix : 04.74.64.45.21

Du Comité des fêtes le 11/03/2019



Le nouveau bureau a été élu :

Présidente : Corinne Gonin

Vice-président : Christian Lafond

Secrétaire : André Scano

Vice-secrétaire : Timothée Crionay

Trésorier : Ingrid Darquy

Vice-trésorier : Georges Guyonnet

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Contact : Corinne Gonin : 06.50.83.22.73

La prochaine manifestation aura lieu le samedi 4 mai 2019 à 20h30, concert de Jean-Claude Borelly à l'église de Saint-Victor.

Billets en vente au prix de 25 € :

EpiceAChris (Saint-victor-Sur-Rhins) : 04.74.63.95.85

Salon Patrice (9 place Charles De Gaulle Amplepuis) :

04.74.89.32.04

Comité des fêtes : 06.01.91.69.83

Aménagement du « cœur du bourg »



Ce projet « phare » du mandat consiste à :

- Sécuriser la traversée du village en créant des plateaux surélevés.
- De moderniser l'espace public, afin de permettre l'accès aux commerces et services de façon simple et aisée, tout en respectant les normes d'accessibilité.
- De rendre les déplacements en mode doux et alternatifs. De nouvelles liaisons piétonnes ont été créées.
- Les places de stationnement sont plus nombreuses et mieux organisées. Les espaces au transport collectif (scolaire entre autre) sont renforcés.
- L'ensemble de ces travaux a également comme objectif de mettre en valeur le centre bourg, de le rendre plus attractif et de donner envie de s'arrêter.

En terme de planning : Ce chantier se terminera pendant les vacances scolaires de Pâques.

Le dernier revêtement de goudron sera réalisé par les services du Département sur la rue d'Amplepuis, ce qui permettra une mise à niveau des bouches d'assainissement, des avaloirs et bordures de trottoirs.

La commune terminera l'éclairage du pont du Rhins, le cheminement piéton pour accéder aux escaliers de la gare. La matérialisation au sol, en résine de couleur sera réalisée : les zones interdites, les passages piétons, les arrêts scolaires etc...

Après la fête patronale les bacs à fleurs seront posés et fleuris. Un nouveau plan de village actualisé suite à l'adressage sera installé sous l'abri scolaire du Marnanton.

Et enfin après presque un an de travaux nous pourrons en toute quiétude profiter de ces espaces aménagés.

Fibre optique

Pour rappel, le site internet est www.thd42.fr.

Il faut tout d'abord vérifier que votre habitation est inscrite, si la pastille de votre maison est rouge vous ne pouvez rien faire, si elle est verte, normalement fin mars, vous pourrez faire une demande de raccordement en ligne.



Centre de loisirs : les petites canailles



Durant les vacances de février, le centre a accueilli en moyenne une quinzaine d'enfants. Des journées bien remplies sur le thème des voyages autour du monde ; les enfants ont pu découvrir l'Asie et l'Océanie à travers diverses activités manuelles autour des animaux australiens et coutumes chinoises, préparation de gâteaux australiens le Lamingtons, memory géant ainsi qu'une bataille navale.

Pour clôturer ces vacances, les enfants ont pu profiter d'une journée à Roanne avec le centre de loisirs de Régnay. Au programme : le matin, détente et jeux dans le parc Beaulieu puis après-midi, patinoire. Cette entente avec Régnay est prévue depuis longtemps. Ces deux centres faisant partie de la CoPLER et très proches géographiquement seront appelés à se revoir.

L'ÉTAT-CIVIL

Il est né



LOUDIN Nylan 28 décembre



Ils nous ont quittés

VERDIER Marie-Claude 6 janvier
PATAY Jacques 2 février
FESSY Michel 23 février
POINSON Rolande 11 mars



LES PROCHAINES MANIFESTATIONS

MARS

Yoga du rire, MJC
samedi 30, salle des Charpentes, de 14h30 à 17h

AVRIL

Livre d'or, Classes en 8
vendredi 05, salle des fêtes

Bourse d'échanges, Placomusophiles
samedi 06, salle des sports

Repas des anniversaires, Club du 3^{ème} âge
jeudi 11, salle des Charpentes



Concours de boules, Crédit Mutuel
lundi 22, boulodrome

MAI



Vente de muguet, Espérance Basket
mercredi 1^{er}, village



Fête foraine du 2 au 8 mai
vendredi 03, vente de plants, Sou des Ecoles
vendredi 03, concours de boule mixte, Boule Amicale
samedi 04, vente de plants, Sou des écoles
samedi 04, concours de pétanque, Chasse



Concert Borelly, Comité des fêtes
samedi 4 mai, Eglise

Voyage d'une journée, Club du 3^{ème} âge
mardi 21 mai, à la maison J. Colombier en Isère

Concours de pétanque, Sou des écoles
samedi 25, salle des sports

JUIN

Concours de boules intersociétés, Boule Amicale
samedi 01, boulodrome

Fête des classes, Classes en 9
dimanche 09, salle des sports

Fête de la musique, Barbecue des commerçants
vendredi 21, place Carnot

Concours de pétanque, Espérance Basket
samedi 22, salle des sports

Fête de l'école, Sou des écoles
vendredi 28, salle des sports

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2019

Location des salles communales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 05/09/2017, fixant les tarifs des locations des différentes salles communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :
De ne pas modifier les tarifs fixés comme suit :

Salle des charpentes

- Associations locales : gratuite
- Vin d'honneur : 50 €
- Particuliers : 150 €
- Forfait nettoyage : 150 € (si les locataires choisissent cette option)

Salle des fêtes :

- Associations locales : gratuite
- Vin d'honneur : 50 €
- Particuliers : 200 €
- Forfait nettoyage : 200 € (si les locataires choisissent cette option)

Salle des sports :

- Associations locales : gratuite
- Forfait nettoyage : 200 €

(Systématiquement pour les sociétés et associations locales organisant des manifestations à but lucratif, sauf le sou des écoles pour la fête scolaire et le comité des fêtes pour le marché de Noël)

- Mariage d'une personne habitant la commune : 260 €
- Forfait nettoyage : 200 €
- Entreprises locales : 260 €
- Forfait nettoyage : 200 €

Aménagement du centre bourg

La finition de la chaussée de la rue d'Amplepuis est programmée pendant les vacances scolaires de Pâques. Le marquage au sol sera prévu pour la même période.

Il reste à terminer dans les prochaines semaines :

- Le marquage au sol des emplacements parking
- L'installation des buttes-roues
- La finition du crépi du mur vers la boulangerie
- L'installation des bacs à fleurs se fera après la fête foraine, mi-mai.
- Le réglage des lampes éclairage public

L'élagage des arbres dans le parc Dugoujard se fera lors du réglage des lampes.

Tour de table

Dominique BEAUTRIX demande si le fléchage de la priorité de la rue d'Amplepuis a été fait dans le bon sens, au vu des problèmes de circulation rencontrés.

Daniel BEZIN lui répond avoir pris appui d'un spécialiste du code de la route qui lui a certifié que le fléchage était bon.

Delphine TOURNUS fait part de la rencontre avec l'inspectrice d'académie, qui a évoqué la mise sous surveillance du maintien de la 6^{ème} classe.

Delphine TOURNUS et Timothée CRIONAY font part de la réunion Pôle Enfance Jeunesse organisée par la CoPLER sur les ressources et les difficultés rencontrées par la jeunesse du territoire.

D'autres réunions vont suivre, notamment la prochaine avec les associations.

Les enfants de l'école remercient la municipalité d'avoir changé de place les dévidoirs de papier toilette.

Pierre BURNICION informe qu'il a participé avec Daniel BEZIN à un séminaire les 16 et 17 janvier 2019, organisé par la CoPLER sur les ambitions et la vocation de la CoPLER.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

Vote du compte administratif 2018

Le budget communal se solde par :
Un excédent de fonctionnement de 99 361,01 € et un excédent d'investissement de 367 609,71 € (y compris les restes à réaliser)

Le budget d'assainissement se solde par :
Un excédent de fonctionnement de 26 663,57 € et un déficit d'investissement de 145 739,53 € (y compris les restes à réaliser)

Vote du compte de gestion 2018

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, pour le budget communal et le budget assainissement, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Restaurant scolaire

M. le Maire présente le dernier rapport d'audit de maîtrise sanitaire réalisé au restaurant scolaire le 08 février 2019.

L'audit fait ressortir l'excellente note de 98,1/100. Le conseil municipal adresse toutes ses félicitations à Ingrid DARQUY, qui gère le restaurant scolaire de mains de maître.

M. le Maire présente la demande d'Ingrid qui souhaite créer une page Facebook sur la cantine, afin d'avoir un lien de communication avec les parents ; elle pourrait montrer que des légumes frais sont cuisinés, que les produits sont suivis avec des fiches de traçabilité etc... Le conseil municipal donne son accord.

Suite à la dernière formation de suivi du plan de maîtrise sanitaire, Ingrid a obtenu la confirmation qu'elle pouvait accepter les fruits et les légumes provenant du jardin des particuliers. Si vous avez des surplus dont vous ne savez quoi faire, n'hésitez pas à en faire profiter le restaurant scolaire.

Une commission restaurant scolaire aura lieu dans les prochaines semaines, pour évoquer un projet de potager.

Plan de ville

Le projet de plan de ville est en cours de finalisation.

Questions diverses

Le conseil municipal :
Décide de ne pas proroger les « boulots d'été », en raison des réglementations à respecter.

Décide de passer commande d'un nouveau camion pour la voirie.

Gérard DURILLON informe que l'association « collectif St Victorien » a vu le jour, réunissant des sociétés du village, mettant en commun leur matériel, pour mise à la location des particuliers ou des associations.

Les particuliers souhaitant louer des tables et des bancs devront s'acquitter de 2 € par table et de 0,50 € par banc, auprès de cette association. Pour une question pratique, les réservations se feront toujours auprès de la mairie.

L'intégralité des comptes-rendus peut être consultée en mairie ou sur le site internet www.stvictorsurrrhins.fr